

France : Apurone®, n'est plus !

Abderrahim DERRAJI - 2019-04-11 13:38:07 - Vu sur pharmacie.ma

Dans une lettre adressée le 10 avril 2019 aux professionnels de santé, l'ANSM les informe au sujet des nouvelles restrictions concernant les quinolones et les fluoroquinolones administrées par voie systémique ou inhalée. Ces restrictions font suite au risque d'effets indésirables invalidants, durables et potentiellement irréversibles. À la suite d'une réévaluation de L'Agence européenne des médicaments (EMA) de ces antibiotiques administrés, pour traiter des infections bactériennes au cours desquelles le pronostic vital peut être engagé, le Comité de pharmacovigilance européen (PRAC) a jugé que le rapport bénéfice/risque des quinolones est désormais défavorable. La spécialité Apurone (fluméquine), seule quinolone commercialisée en France sera donc retirée du marché. En ce qui concerne les médicaments à base de fluoroquinolones, ils ne doivent pas être prescrits dans les cas suivants : - pour traiter des infections non sévères ou spontanément résolutive (par exemple : pharyngite, angine et bronchite aiguë) ; - pour prévenir la diarrhée du voyageur ou les infections récidivantes des voies urinaires basses ; - pour traiter des infections non bactériennes, par exemple la prostatite (chronique) non bactérienne ; - pour traiter des infections de sévérité légère à modérée (notamment cystite non compliquée, exacerbation aiguë de la bronchite chronique et de la broncho-pneumopathie chronique obstructive [BPCO], rhino-sinusite bactérienne aiguë et otite moyenne aiguë), à moins que les autres antibiotiques habituellement recommandés pour ces infections soient jugés inappropriés ; - chez des patients ayant déjà présenté des effets indésirables graves avec un antibiotique de la famille des quinolones ou fluoroquinolones.

Par ailleurs, ces médicaments doivent être prescrits avec une prudence particulière chez les personnes âgées, les patients atteints d'insuffisance rénale, les patients ayant bénéficié de greffes d'organes solides et ceux traités simultanément par des corticoïdes, car le risque de tendinite et de rupture de tendon induites par les fluoroquinolones peut être plus élevé chez ces patients.

L'utilisation concomitante de corticoïdes et de fluoroquinolones doit être évitée.

L'ANSM incite les patients à s'informer avant d'arrêter le traitement et consulter leur médecin dès l'apparition de symptômes tels que des douleurs ou une faiblesse musculaire et des douleurs ou gonflements des articulations.

Liste des médicaments concernées (Seules les spécialités administrées par voie systémique ou inhalée font l'objet de restrictions de la part de l'ANSM) :

[Liste des médicaments à base de ciprofloxacine ayant l'AMM au Maroc : lien](#) [Liste des médicaments à base de lévofloxacine ayant l'AMM au Maroc : lien](#) [Liste des médicaments à base de Moxifloxacine ayant l'AMM au Maroc : lien](#) [Liste des médicaments à base de Norfloxacine ayant l'AMM au Maroc : lien](#) [Liste des médicaments à base de Ofloxacine ayant l'AMM au Maroc : lien](#)